

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 28 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 9 mars 2012 et portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

NOR : AFSP1230540A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1417-2 et R. 1417-3 ;
Vu l'arrêté du 9 mars 2012 portant nomination au conseil d'administration de l'INPES,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil d'administration de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, en qualité de suppléant, au titre de représentant des usagers et sur proposition des associations de défense des droits des personnes malades et des usagers du système de santé : M. Roger Lardoux, de la Société française de la Croix-Bleue, en remplacement de M. Maurice Zemb.

Article 2

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 28 septembre 2012.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,
J.-Y. GRALL